DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Rapporteur:

Excusé(s): Monsieur Claude FROEHLY, Madame Frédérique MOZZICONACCI

<u>Absent(s)</u>: Monsieur Robert HERRMANN

N° CP/2013/698 -

Action en faveur du développement des NTIC - 1011 Deuxième phase du plan national de résorption des zones blanches - Conventions pour la mise en oeuvre du site d'ALTWILLER

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de retirer ce rapport de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

9

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Monsieur Francis GRIGNON

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80374-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 23/10/13